

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE MUTZIG**

Nombre de membres en fonction : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants (présents ou représentés) : 8

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Date de convocation : 3 juillet 2023

Sous la présidence de M. Jean-Luc SCHICKELE

Présents : M. Jean-Luc SCHICKELE, Président, M. Joseph GLADY, conseiller municipal, Mme Germaine DIETRICH, conseillère municipale, M. André ROPP, conseiller municipal, M. Claudio FAZIO, conseiller municipal, Mme Silvia OCTAVE, déléguée des associations de lutte contre les exclusions (Association Saint-Vincent de Paul), Mme Monick MIQUET-GRIVET, déléguée des associations de lutte contre les exclusions (Association VETI- BROC),

Absents excusés :

Mme Claudine SCHNEIDER, déléguée des associations de personnes handicapées (AAPEI), ayant donné procuration à M. Joseph GLADY,

Mme Lisbeth CORTIULA, vice-présidente, qui n'a pas donné procuration

Mme Amélie MATHIAS, déléguée des associations familiales (UDAF) qui n'a pas donné procuration.

M. Roland COUDRET, délégué des associations de personnes âgées et de retraité (UNIAT) qui n'a pas donné procuration.

Assistaient également : Jean-Sébastien SCHELL, directeur des services,
Gwendaline MAGNY, assistante sociale du CCAS

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la réunion du 06/03/2023

Rapport des délégations permanentes

Approbation de l'ordre du jour

- 1) Attribution d'une subvention à l'Association St Vincent de Paul de Mutzig dans le cadre de la participation de solidarité à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin
- 2) Renouvellement de l'opération de billetterie solidaire dans le cadre d'une action de médiation culturelle « Et si on allait au théâtre ? »
- 3) Projet de médiation sociale par des ateliers de théâtre d'improvisation
- 4) Aides sociales
- 5) Attribution d'une subvention au GAS du Bas-Rhin - CNAS
- 6) Divers et communication

M. le Président informe le conseil d'administration qu'il a échangé ce jour avec Mme Amélie MATHIAS, déléguée des associations familiales (UDAF), qui lui a indiqué qu'elle allait démissionner du conseil d'administration du CCAS, suite à son déménagement qui l'éloigne des activités du CCAS et pour des raisons d'organisation familiale. M. le Président remercie Mme MATHIAS pour sa participation aux travaux du conseil d'administration, et indique qu'il sollicitera l'UDAF en vue de son remplacement lorsque la démission aura été formalisée.

Approbation du PV de la réunion du 06/03/2023

Le PV de la réunion du 06/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

Rapport des délégations permanentes du Président

M. le Président a attribué 2 aides sociales depuis la précédente réunion du conseil d'administration :

- Une aide de subsistance de 200 € pour un couple en attente d'ouverture de droits au niveau de la CAF
- Une aide de subsistance de 150 € pour une femme seule en recherche d'emploi.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 09/23 : Attribution d'une subvention à l'Association St Vincent de Paul de Mutzig dans le cadre de la participation de solidarité à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin

Considérant la demande de participation à hauteur de 50 % de la cotisation versée par l'Association St-Vincent de Paul de Mutzig auprès de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin pour le premier semestre 2023 soit un montant de 392,00 € ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Après avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'attribuer d'une subvention de 392,00 € (trois cent quatre-vingt-douze euros) à l'Association St-Vincent de Paul de Mutzig au titre de la participation de solidarité à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin.

Délibération n° 10/23 : Renouvellement de l'opération de billetterie solidaire dans le cadre d'une action de médiation culturelle « Et si on allait au théâtre ? »

Considérant que l'opération de médiation culturelle « Et si on allait au théâtre ? » mise en place sur la saison culturelle 2022-2023 dans le cadre du partenariat entre le CCAS et La Scène (Centre culturel du Château des Rohan) a rencontré un franc succès et a été très appréciée par les bénéficiaires ;

Considérant qu'il est proposé de réitérer cette opération favorisant la démocratisation culturelle auprès d'établissements de proximité par l'accompagnement de personnes en difficulté vers un décroisement favorisant le lien social et la découverte du spectacle vivant ;

Considérant que cette opération représenterait une participation du CCAS à hauteur de 516 € pour la saison 2023-2024 permettant d'attribuer 6 places pour chacun des 8 spectacles ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Après avoir délibéré
à l'unanimité*

APPROUVE le renouvellement de l'opération de médiation culturelle dénommée « Et si on allait au théâtre ? » en partenariat avec La Scène le Rohan de Mutzig (salle de spectacles municipale du Centre culturel du Château des Rohan) par le financement de 6 places pour chacun des 8 spectacles programmés dans le cadre de la saison 2023/2024 soit une participation à hauteur de 516 €.

Délibération n° 11/23 : Projet de médiation sociale par des ateliers de théâtre d'improvisation

Considérant que le CCAS a présenté un dossier dans le cadre d'un appel à projet de la Collectivité européenne d'Alsace dans la perspective d'une éventuelle opération conjointe sur l'organisation d'un cycle d'ateliers de théâtre d'improvisation à destination de personnes en situation de précarité accompagnées par les travailleurs sociaux du territoire ;

Considérant que ces ateliers, qui seraient animés par 2 comédiens professionnels, ont pour objectifs de libérer la parole, rompre l'isolement social, valoriser l'estime de soi, par la création d'un projet artistique avec un spectacle de restitution en clôture de l'opération ;

Considérant que l'opération, qui pouvait potentiellement être totalement prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace, serait in fine financée à hauteur de 1 045 € par la Collectivité européenne d'Alsace et le CCAS serait appelé à financer le solde soit 565 € ;

Considérant qu'il convient de solliciter l'avis du conseil d'administration sur l'opportunité de la mise en œuvre de ce nouveau projet ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Après avoir délibéré
à l'unanimité*

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur la mise en œuvre de ce projet d'ateliers de théâtre d'improvisation à destination de personnes en situation de précarité, préférant mobiliser des fonds sur d'autres actions.

Délibération n° 12/23 : Aide Sociale

Considérant la situation financière de Madame C., résidant à Mutzig et l'accompagnement social et budgétaire mené par le CCAS ;

Considérant la demande de soutien financier au CCAS à hauteur de 349,00 € correspondant au solde du décompte de charges locatives auprès du bailleur ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré

À l'unanimité

DECIDE d'accorder une aide financière d'un montant de 349,00 € (trois cent quarante-neuf euros) en règlement du décompte de charges locatives, en versement direct auprès du bailleur de Mme C. :
M. ATZENHOFFER Gérard 1c rue du Bambois à 67570 ROTHAU sur le compte bancaire du RIB annexé.

Délibération n° 13/23 : Aide sociale

Considérant la situation familiale et financière de Madame P., résidant à Mutzig et l'accompagnement social et budgétaire mené par le CCAS ;

Considérant la demande de soutien financier au CCAS à hauteur de 160,00 € afin que son fils puisse être inscrit pour 2 semaines de juillet en Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternelles organisé par le service périscolaire de la ville de MUTZIG ;

Considérant que Mme MIQUET-GRIVET propose une prise en charge par l'Association VETI- BROC à hauteur de 100 € ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré

À l'unanimité

DECIDE d'accorder une aide financière d'un montant de 60,00 € (soixante euros) en règlement directe de la facture de l'ALSH maternelles du service périscolaire de la ville de MUTZIG.

Délibération n° 14/23 : Attribution d'une subvention au GAS du Bas-Rhin - CNAS

Considérant que le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin assure, au titre du Comité National d'Action Sociale (CNAS), des prestations équivalentes à celles d'un comité d'entreprise auprès des agents des collectivités ;

Considérant que la cotisation par agent est de 225,00 € au titre du CNAS et de 17,00 € au titre de la carte CEZAM ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré

À l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant total de 242,00 € (cent quarante-deux euros) pour 1 agent du CCAS au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin.

6) Divers et communication

- Point sur le Plan Canicule : 1 164 courriers ont été adressés aux mutzigeois de + de 65 ans. Le choix ayant été fait de légèrement relever l'âge de consultation à 65 ans plutôt que 60 ans.

51 personnes ont demandé à être inscrites sur la liste. Une première série d'appels a été réalisée ce jour par Mme MAGNY. Lorsque le Plan canicule est activé par la Préfecture des séries d'appels sont réalisées régulièrement par Mme MAGNY et le cas échéant par d'autres agents de la mairie, dont la police municipale.

- La fête de Noël des aînés est programmée pour le samedi 9 décembre 2023. Les premières démarches auprès des restaurateurs/traiteurs, ainsi que des fournisseurs de colis vont être engagées d'ici à la rentrée. Il conviendra de prévoir une probable augmentation, de l'ordre de 2 à 3 euros, par repas et colis, du fait de l'augmentation générale des prix.

Un intervenant musical différent a été réservé pour cette année et d'autres animations sont envisagées (Chorale, Sweet Boots...)

- Les travaux de rénovation et de réagencement réalisés par VILOGIA, en particulier au niveau du bâtiment du 3 rue du Hoffen sont presque achevés. M. le Président et Mme MAGNY suivent de près le processus d'attribution des nouveaux logements, ainsi 17 dossiers de mutzigeois sont mis en avant en vue de la commission d'attribution qui est programmée en août, pour une entrée dans les logements fin septembre début octobre.
- M. le Président indique que toutes les places de l'EHPAD Marquaire sont occupées, et que le tarif est le plus bas d'Alsace. Il souligne également que les contacts et collaborations entre l'animatrice et les services municipaux sont bons, et que plusieurs actions ou sorties au bénéfice des résidents sont organisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 18h41.

Mutzig, le 10 juillet 2023

Le Président du CCAS

Jean-Luc SCHICKELE

